

avoir un groupe de liaison qui leur permettrait de savoir ce que l'on fait ou ce que l'on ne fait pas. Voilà un domaine où il faut absolument agir pour protéger le consommateur canadien.

La semaine dernière, en réponse à une question que j'avais posée, le gouvernement a dit qu'il n'y avait pas de norme obligatoire en ce qui concerne la qualité des pneus à l'échelon fédéral, ou national. S'il existe une chose dont les Canadiens font un usage courant, quelle que soit la province dans laquelle ils vivent ou la langue officielle qu'ils parlent, c'est de l'automobile et des services de réparation et d'entretien qu'elle nécessite. En ce qui concerne les normes de qualité des réparations automobiles, problème de consommation qui relève sans aucun doute de son ministère, j'exhorte le ministre à emboîter le pas aux législateurs américains qui ont ouvert une enquête sur le prix élevé et la qualité médiocre des réparations automobiles. A l'appel de l'ordre du jour, j'ai plus d'une fois demandé au ministre ce qu'il faisait à ce sujet, ce qu'il faisait au sujet d'une enquête. Il m'a plus d'une fois répondu que son ministère suivait avec intérêt ce qui se passe au-delà de la frontière. J'exhorte le ministre, maintenant qu'il dispose de nouveaux pouvoirs, de ne plus se contenter de suivre avec intérêt, mais de prendre des initiatives, car il s'agit d'une question qui touche tous les Canadiens.

J'aimerais, monsieur le président, citer un bref passage d'un article paru dans le numéro du 8 mars du *Canadian*, supplément de fin de semaine de bien des journaux canadiens. C'est un article long et instructif, mais il me suffira d'en citer un seul paragraphe, que voici:

Les Canadiens dépensent annuellement la somme renversante de 2 à 2 milliards et demi chaque année pour l'entretien de leurs automobiles. Il en coûte \$330 par année en moyenne pour faire rouler chacune des 6 millions de voitures sur nos routes. Or combien de conducteurs sont partis d'une station-service après un graissage en se demandant s'ils en avaient eu pour leur argent. Il y a quelques mois, à Washington, le gouvernement américain a commencé à entendre des témoignages sur le coût élevé des réparations d'automobiles. Toutes les histoires horribles qu'on y a entendues ne s'appliquent peut-être pas au Canada, mais il est permis de douter que l'industrie soit aussi juste et raisonnable que la plupart de ses porte-parole essaient de nous le faire croire.

C'est exactement ce que j'ai essayé de démontrer ce soir, monsieur le président. J'invite le ministre de la Consommation et des Corporations à établir son utilité cette année en amorçant, dans cet important service pour les consommateurs qu'est la réparation des voitures, un sondage semblable à celui qu'étudie actuellement le comité du Congrès des États-Unis.

[M. Mather.]

**L'hon. M. Basford:** Je n'ai que quelques observations à faire. D'abord, je veux remercier le député de Saint-Jean-Est de son apport utile au présent débat. Comme je lui disais cet après-midi, lundi je vais à Winnipeg rencontrer le procureur général de la Saskatchewan, ainsi que ses homologues du Manitoba et de l'Alberta, au sujet du rapport Batten. Il s'agit d'un rapport d'une commission royale nommée par ces trois provinces de l'Ouest et qui leur a fait rapport. Le premier ministre de chacune de ces provinces a chargé un de ses ministres d'étudier les recommandations du rapport Batten en vue de les mettre en œuvre un jour dans leur propre province.

Ce comité a pour président le procureur général de la Saskatchewan, M. Heald. Il s'entretiendra avec les ministres provinciaux des conséquences qu'aurait le rapport Batten sur les relations fédérales-provinciales. Quand ce rapport a été publié, on l'a signalé immédiatement au ministre de la Consommation et des Corporations, aujourd'hui ministre de la Justice, qui l'a aussitôt déferé à la Direction des enquêtes sur les coalitions. C'est alors que M<sup>me</sup> le juge Batten a signalé combien elle était ravie de constater qu'elle avait pu inciter le gouvernement fédéral à réagir immédiatement en prenant des mesures d'urgence.

• (9.50 p.m.)

Nombre des recommandations du rapport Batten ont été faites aussi par d'autres comités et commissions, dont celui que le sénateur Croll et moi-même avons dirigé. Au sein du ministère, nous étudions un grand nombre de programmes de protection du consommateur, et avec le temps nous nous occuperons de bien des sujets dont le rapport Batten traite. Nous l'avons déjà fait, et nous ferons davantage par l'application de programmes de consommation d'ordre général. J'en aurai davantage à dire à ce sujet lorsque je rentrerai de Winnipeg lundi soir.

Quant au rapport de la Commission royale d'enquête de l'Alberta sur la mise en marché de l'essence je dirai que la Direction des enquêtes sur les coalitions l'étudie encore, car il n'y a pas longtemps, qu'elle l'a reçu; mais j'ai déjà dit à la Chambre que je n'avais pas l'intention de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions avant que le Conseil économique n'ait soumis un rapport sur l'étude des politiques de concurrence que le gouvernement lui a demandé de faire.

J'ai signalé aussi que la Commission royale d'enquête de l'Alberta semble s'être occupée de bien des sujets dont traitait également le rapport de 1962 de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce